



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre février à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

Date de la convocation : 29 janvier 2025

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

GARNIER Béatrice représentée par JB VERDUZIER  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°17

Rapporteur : Christian MICHAUD

### OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 DES CIMETIÈRES – APPROBATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le **BUDGET PRIMITIF 2025 DES CIMETIÈRES**.

Il est proposé de voter le dit budget par chapitre et par opération.

Le conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2025 DES CIMETIÈRES qui s'équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement :** 34 141,14€


**Section d'investissement :** 39 619,62€

VU la délibération du 4 février 2025 relative à l'affectation anticipée des résultats 2024 au budget 2025 des cimetières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :  
-approuve le budget primitif 2025 DES CIMETIÈRES.

VOTE  
  
UNANIMITE

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le  
10 FEV. 2025

